



CHEF.FE D'ÉQUIPEMENTS

Le chef d'équipements met en œuvre, assure, et configure l'ensemble des moyens techniques de la régie de captation vidéo ou du car régie, selon le cahier des charges du réalisateur et de la production.



MISSIONS

- **Comprendre les demandes techniques** de la production et du réalisateur et **valider la configuration technique appropriée**.
- **Installer et configurer** l'ensemble des équipements de la régie, assurer le bon fonctionnement et l'ergonomie pour chaque poste de travail. (Réalisateur, scripte, ingévision, opérateur magnéto, etc....)
- **Suivi, assistance technique et adaptation** de la configuration pendant les répétitions et l'exploitation.
- **Garant du bon reconditionnement** des équipements au démontage.



PLACE DANS L'ÉQUIPE

- **Il a une place centrale dans la régie**, il coordonne d'une part l'installation et le fonctionnement de chaque poste de la régie et répond aux demandes techniques de la production et de son équipe pendant l'ensemble de l'installation et de l'exploitation.



PHASES D'INTERVENTION

- **Amont** : il s'assure de la faisabilité technique de l'événement avec le chargé d'affaire
- **Terrain** :
 - > Pendant l'installation et les répétitions, il installe et configure l'ensemble des équipements
 - > Pendant l'exploitation, il surveille le bon fonctionnement de la régie et intervient si besoin.
 - > Au démontage, il est responsable du rangement et du reconditionnement de tous les équipements.



QUALITÉS ET COMPÉTENCES

- **Compétences techniques larges.**
- **Capacité de dialogue et de compréhension avec les autres métiers (production, technique, artistique, ...)**
- **Calme, gestion du stress et de la pression.**
- **Disponibilité - réactivité**



FORMATION

- **Souvent issu d'un BTS audiovisuel, d'une formation privée équivalente, ou plus rarement de l'école Louis Lumière**, le chef d'équipement aura souvent fait des formations additionnelles spécifiques comme à l'INA ou chez des fabricants de matériel vidéo.
- **L'expérience du terrain** reste fondamentale



RÈGLES DE SÉCURITÉ

- Port des EPI